



Vie en couple ou vie séparée et droits sociaux

Par **josepha**, le **17/08/2009** à **11:04**

Bonjour,

Je vis séparée de mon mari, lui en normandie moi à Paris.
Mon mari est au RSA (environ 450€ je crois).

En fin de droits assedics, j'ai maintenant pour resssources :
1° une pension d'invalidité professionnelle CRAMIF (environ 490€)
2° l'ASS versée en fin de droits Assedics (460€)

Si je décidais de revenir habiter dans la maison de mon mari, garderions-nous les mêmes droits et les mêmes ressources ? Ou bien son RSA en serait-il diminué ?

Merci de votre aide
salutations